

Communiqué de presse

Résultats des reconnaissances effectuées à Fleurus–Farciennes : un dépôt final est techniquement faisable, mais cela n’engage encore à rien.

L’ONDRAF propose de poursuivre ses études dans le cadre d’un partenariat pour élaborer toutes les dimensions d’un avant-projet en concertation avec les acteurs locaux et sans engagement de leur part.

Bruxelles, le 19 septembre 2002

LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES effectuées par l’ONDRAF sur la zone nucléaire de Fleurus–Farciennes lui ont permis de se prononcer sur la faisabilité technique d’un dépôt final pour les déchets de faible activité et de courte durée de vie qui soit sûr à court et à long terme. Cet avis est souscrit par des experts universitaires et par les experts communaux qui ont suivi ces études dans le cadre d’un Comité de suivi. Toutefois, ces résultats n’engagent encore à rien. L’ONDRAF souhaite procéder à la phase suivante des études pour s’assurer que toutes les dimensions (technique, écologique, socio-économique et sûreté) d’un avant-projet de dépôt soient étudiées par un partenariat local auquel participeraient les collectivités locales.

Le 16 janvier 1998, le Conseil des ministres a chargé l’ONDRAF, l’Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, d’une nouvelle mission : étudier et développer des avant-projets de dépôt final pour les déchets de faible activité et de courte durée de vie qui soient sûrs et qui soient supportés par un large consensus social. Ce faisant, l’ONDRAF devait se limiter aux localités intéressées par de telles études ainsi qu’aux quatre zones nucléaires existantes.

Dès l’année suivante, l’ONDRAF entreprit des études préliminaires de la zone nucléaire de Fleurus–Farciennes afin d’établir si l’implantation d’un dépôt final pour les déchets de faible activité et de courte durée de vie y est envisageable, tant du point de vue technique que de celui de la sûreté.

Les résultats des reconnaissances préliminaires de terrain préconisées au stade de l’étude bibliographique et réalisées durant les trois dernières années ont permis d’apporter une série de réponses favorables quant à la possibilité d’implantation d’un dépôt final pour déchets de faible activité et de courte demi-vie. Il ressort de ces résultats que l’utilisation du site IRE sur la zone d’étude de Fleurus-Farciennes nécessite un concept de dépôt adapté aux conditions hydrogéologiques et géotechniques particulières à ce site. Ce dépôt devrait être semi-enterré avec galeries drainantes sous-jacentes. Il devrait être conçu de manière à ce que ses fondations

puissent résister à la reprise des affaissements miniers qui, bien que d'amplitude limitée dans la zone choisie, pourraient encore se produire. Afin de minimiser l'impact des mouvements de terrain sur l'ouvrage, celui-ci devrait être établi dans la partie centrale du site IRE, partie la moins susceptible d'être affectée par des dégâts miniers et également la plus favorable du point de vue de l'hydrogéologie.

Etant donné qu'il souhaite toujours associer les collectivités locales à ses travaux, l'ONDRAF avait proposé aux communes de Fleurus et de Farciennes de collaborer avec lui, *sans engagement*, dans le cadre d'un comité de suivi. Ce comité, qui était composé d'experts désignés par les communes et de spécialistes de l'ONDRAF, a été chargé de guider les études, de s'assurer qu'elles soient effectuées dans les règles de l'art et de se prononcer sur leurs résultats et sur la pertinence des solutions proposées.

Les résultats de ces études sont maintenant validés. A ce stade-ci, la faisabilité technique d'un dépôt semi enterré pour les déchets de faible activité et de courte durée de vie est démontrée et les experts estiment que cela vaut la peine d'entamer la deuxième phase, c'est-à-dire l'élaboration d'un avant-projet dans toutes ses dimensions par un partenariat local. Ce partenariat local regroupera différents acteurs locaux qui auront comme tâche d'étudier et d'évaluer les impacts de cet avant-projet de dépôt à tous les niveaux (aménagement du territoire, sûreté, environnement et socio-économique). Cet avant-projet devrait comprendre un projet de développement local. Les autorités locales devront maintenant décider si l'ONDRAF peut entamer cette phase. La constitution de ce partenariat local n'engagerait cependant en rien les deux communes. A tout moment, les communes et les populations concernées resteront souveraines quant à la décision de poursuivre ou non ces études sur la zone nucléaire de Fleurus-Farciennes et de proposer ou non cet avant-projet au gouvernement.

Pour tout renseignement complémentaire,
consulter le site web de l'ONDRAF : www.nirond.be,
contacter Evelyn Hooft, porte-parole de presse de l'ONDRAF,
au 02 212 10 37 ou au 0475 60 25 04, ou par fax au 02 212 10 40,
ou encore par e-mail à l'adresse e.hooft@nirond.be.